

DÉPARTEMENT CORREZE
CANTON TULLE
COMMUNE TULLE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Secrétariat Général
NG/SC

Arrêté portant approbation de la donation d'instruments, objets et documents par Madame Isabelle GITTON pour affectation au fonds documentaire du Pôle Musées

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°40 du 7 avril 2023 annulant et remplaçant l'arrêté n°33 du 31 mars 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième adjoint,
- Considérant que la donation d'instruments, objets et documents d'archives a été proposée au Pôle Musées par Madame Isabelle GITTON demeurant 11Bis, rue Alfred Brebion - 77400 LAGNY-SUR-MARNE,
- Considérant que cette donation permet de compléter le fonds lié à la Boutique Martin CAYLA,

ARRETE

ARTICLE 1er : Approuve la donation par Madame Isabelle GITTON des instruments, objets et documents d'archives suivants :

- Mélodéon
- Accordéon Martin Cayla
- Accordéon Paolo Soprani
- Piano muet
- 3 verres à l'effigie de Martin Cayla
- 4 cadres :
 - o deux portraits dessinés de Martin Cayla,
 - o une photo de Madame CAYLA avec deux danseuses et un accordéonistes
 - o un portrait dessiné de Jo PRIVAT
- 3 affiches d'Isabelle Legendre, accordéoniste

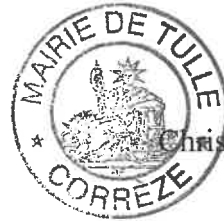
Cette donation, d'une valeur totale de 570 €, est vouée à intégrer le fonds documentaire du Pôle Musées de la Ville de Tulle.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Madame Isabelle GITTON

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 28 juillet 2023



Le Maire-Adjoint,

Christiane MAGRY-JOSPIN

Transmis au contrôle de Légalité le : 09/08/2023
Date et Réf. de l'accusé de réception : 09/08/2023

AD 68 - 28072023